

**COMPARAISON DES AIDES POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES
D'ÉNERGIE ET D'EAU DES MÉNAGES**

	Dépenses ménages (M€) (a)	% dép. mén. (b)	Pertes de recettes (M€) (c)	Prise en charge des dettes(M€) (d)	Total des aides (M€) (e)	% aides (f)
Electricité	18 033	1.72	2007: 35.4 2009: 62	50⁺ (EDF:20.5)	2007:85.4 2009:112	0.47 0.62
Gaz	9 250	0.88	2007 : 0 2009:44	6 (GDF:6)	2007: 6 2009: 50	0.06 0.54
Combust. liquide	7 905	0.76	2007: 70 2009:125	0 0	2007:70 2009:125	0.88 1.60
Sous-total énergie	35 188	3.36	2007:105.4 2009:231	2007:56 2009:56	2007:161.4 2009:287	0.46 0.82
Eau	8 660	0.82	2007:0 2009:0	2007:10* 2009:13**	2007:10 2009:13	0.11 0.15

Analyse : Les aides pour les dépenses d'énergie des ménages démunis sont proportionnellement beaucoup plus importantes que celles pour l'eau (au moins un facteur 5 en 2009). Cette situation est liée pour partie à l'absence d'aides tarifaires ou sociales dans le secteur de l'eau.

Notes :

- a) Dépenses des ménages en 2007 (M€) selon INSEE;
- b) Fraction(%) des dépenses totales des ménages. Les dépenses totales de consommation des ménages sont de 1 047 Md€ en 2007 selon INSEE (dont 152 Md€ pour les loyers imputés);
- c) Pertes de recettes du fait de tarif social (réduit) pour les ménages démunis; ceci ne couvre pas les pertes de gestion relatives aux usagers démunis; données Rapport CRE;
- d) Montant des dettes pris en charge par les FSL et les distributeurs;
- e) Transfert au bénéfice des ménages démunis;
- f) Rapport(%) entre le transfert en 2007 ou 2009 et la dépense de consommation en 2007.

* Estimation basée sur 8 M€ du volet eau du FSL et 2 M€ pour l'eau dans le maintien dans le logement (loyer et charges) du FSL. La contribution des délégataires au volet eau est de 3 M€ en 2007. Le montant de la contribution des CCAS, des régies ou des municipalités pour les dettes d'eau est inconnu mais probablement relativement faible.

** Estimation extrapolée (10 M€ pour le volet eau du FSL et 3 M€ pour l'eau dans le maintien dans le logement en 2009). Les chiffres pour 2009 ne sont pas connus mais seront nettement supérieurs à ceux de 2007.

+ Il conviendrait d'ajouter l'aide des CCAS pour l'électricité (16 M€) et les aides municipales pour l'énergie (par exemple, 2 M€ d'aides préventives à Paris).